



UNE SEULE SOLUTION :  
RÉDUIRE NOS DÉCHETS !



Acheter mieux

P. 4

Utiliser mieux

P. 8

Réutiliser

P. 9

Trier mieux

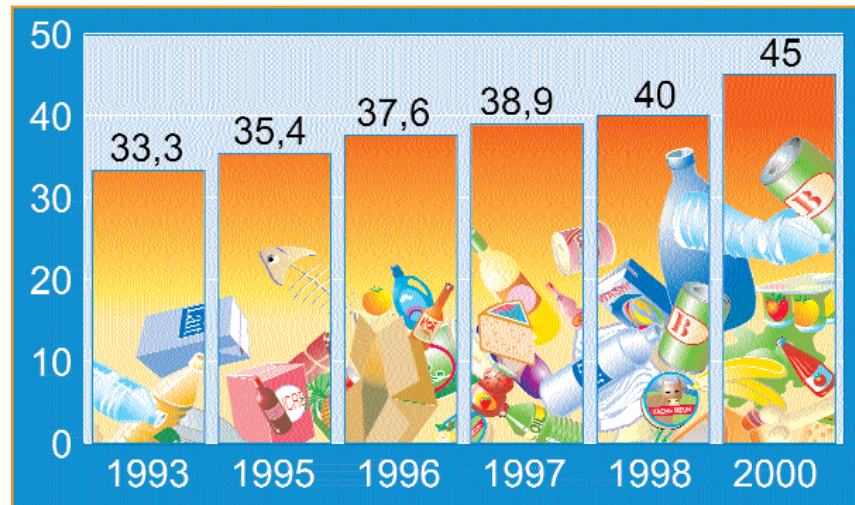
P. 12

Jeter correctement

P. 13

Chacun peut faire quelque chose pour réduire le volume de sa poubelle et arrêter de jeter n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. Il ne faut pas oublier qu'une fois mis à la poubelle, les déchets ne disparaissent pas par magie. Une partie finit tôt ou tard en décharge ou à l'incinérateur, deux installations que personne ne veut voir se multiplier à côté de chez soi...

Il suffit pourtant de gestes simples, quotidiens, pour limiter la quantité et la toxicité de ses déchets.



## Pour produire moins de déchets...

1. Je privilégie les produits à usage permanent, rechargeables et réparables aux produits jetables (rasoirs, stylos, briquets, appareils photo, assiettes...).
2. Je préfère les produits en vrac et à la coupe (fruits, légumes, fromages, charcuteries...) aux produits sous emballages.
3. J'utilise des ampoules basse consommation à durée de vie plus longue.



## Pour recycler plus...

4. J'évite les produits dont les emballages ne sont pas récupérés dans ma commune.
5. Je préfère les bouteilles d'huile en verre, car celles en plastique ne sont pas actuellement recyclables.

## Pour être plus respectueux de l'environnement...

6. Je donne ma préférence aux produits qui ont la marque **NF Environnement** (existe déjà pour les peintures et vernis, ainsi que pour les sacs poubelles) ou **l'Ecolabel européen** (détergents, ampoules électriques...). Ces « éco-produits » sont plus respectueux de l'environnement.
7. Je choisis autant que possible des produits respectueux de l'environnement, j'évite d'acheter des produits toxiques (comme les produits à base de solvants chimiques).
8. J'évite les aérosols et je préfère les produits en stick ou dans des vaporisateurs à pousser.



## Pour privilégier les produits recyclés

9. Je préfère acheter des produits en matériaux recyclés (papier par exemple).

### J'achète intelligent :

je privilégie les matériaux triés sur ma commune, les produits recyclés et j'évite les produits à risque.

Pour cela, je m'aide des pictogrammes sur les emballages.



# PICTOGRAMMES

## Pour reconnaître les matériaux...

### ...et privilégier les emballages récupérés sur ma commune

#### 1. Les plastiques

Les plastiques sont nombreux et variés, voici les plus usités pour les emballages ménagers.



PET (polyéthylène téréphtalate)  
Ex : bouteilles de boisson gazeuse



PP (polypropylène)  
Ex : barquettes (beurre, margarine)



PEHD (Polyéthylène haute densité)  
Ex : bouteilles de lait



PS (polystyrène)  
Ex : barquettes de viande



PVC (polychlorure de vinyle)  
Ex : bouteilles d'eau minérale



PELD (Polyéthylène basse densité)  
Ex : sacs de supermarché

#### 2. Les métaux



Ces logos identifient des produits en acier ou aluminium, recyclables.

### À connaître aussi...

Signifie que le fabricant de l'emballage verse une contribution à Eco-Emballages ou Adelphi (sociétés responsables du programme français du recyclage) pour le fonctionnement des filières de recyclage.




Tidy Man est un symbole qui ne fait qu'inviter à jeter l'emballage du produit dans une poubelle.




Signifie que le matériau est valorisable.



L'écocitoyen est vigilant vis-à-vis des produits qu'il achète.

 Si je bénéficie d'une collecte des plastiques, je vérifie mon guide de tri pour trier correctement. Bien souvent, il s'agit uniquement des plastiques 1, 2 et 3. J'évite donc les 4, 5 et 6 car ils sont non recyclables et tous les emballages pour lesquels j'ai des doutes.

 **recyclable** ne veut pas dire **recyclé**... Ils sont recyclés seulement s'ils sont récupérés sur ma commune et si je les trie.

## Pour être vigilant pour soi et pour l'environnement...



**Xn** : Nocif

**Précautions** : Eviter tout contact avec le corps humain, y compris l'inhalation des vapeurs. Des lésions sont possibles en cas d'utilisation erronée. Pour quelques substances isolées, une action cancérigène, des altérations génétiques héréditaires ou provoquant des lésions sur le fœtus, ne sont pas à exclure entièrement.  
**Exemples** : alcool à brûler, white spirit, eau de javel, gel WC, anti-mites...



**Xi** : Irritant

**Précautions** : Eviter le contact avec les yeux et la peau, ne pas inhaler les vapeurs.  
**Exemples** : désherbant, détachant, gel WC, décapant pour le four...



**T** : Toxique

**Précautions** : Eviter tout contact avec le corps humain, car les lésions graves ou même le danger de mort ne sont pas exclus. Mention particulière d'une action cancérigène ou d'un risque d'altération génétique héréditaire ou sur le fœtus pour des substances isolées.



**O** : Comburant

**Précautions** : Eviter tout contact avec des matières combustibles. Danger d'inflammation.  
**Exemples** : javel en dose...



**F** : Facilement inflammable

**Précautions** : Tenir éloigné des flammes, des étincelles et des sources de chaleur.  
**Exemples** : alcool à brûler, white spirit...



**F+** : Extrêmement inflammable

**Précautions** : Identique à «Facilement inflammable»  
**Exemples** : insecticide, antigivre, détachant, décapant pour le four, nettoyeur moquette, désodorisant en aérosol...



**C** : Corrosif

**Précautions** : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements, par des mesures de précaution appropriées. Ne pas inhaler les vapeurs.  
**Exemples** : lessive de soude, javel en berlingot...




**T+** : Très toxique

**Précautions** : Identique à Toxique



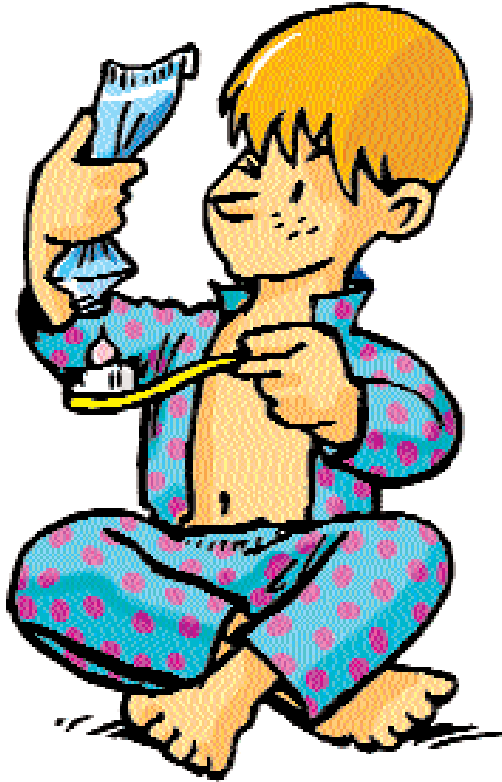
**N** : Dangereux pour l'environnement

**Précautions** : Eviter le rejet dans les canalisations, les sols ou l'environnement.  
**Exemples** : white spirit...

 **En dehors de ces logos, il existe de nombreux risques et conseils de prudence mentionnés sur les emballages. Il est important d'en tenir compte.**



1. **Je modère ma consommation de produits** afin qu'ils durent plus longtemps pour éviter de gaspiller et de polluer (produit vaisselle, lessive...).



2. **Je finis complètement les produits** avant de jeter les contenants.

3. **J'utilise les versos des photocopies** comme brouillon ou fais des photocopies recto/verso.

4. **J'utilise si possible des écorecharges** qui diminuent le volume de mes déchets.

5. **Je prends un cabas ou un panier** pour faire mes courses, j'évite ainsi les sacs plastiques donnés à la caisse.

6. **Je colle une étiquette sur ma boîte aux lettres** pour refuser publicités et journaux gratuits.

1. **Je réfléchis à la réparation possible d'un objet** avant de le jeter.

2. **Je réutilise les emballages :** bocaux en verre, cartons, récipients en plastique, sacs plastiques.

3. **J'essaie de donner les jouets, les livres, les vêtements et les équipements électroniques** dont je n'ai plus l'utilité à des amis, des associations, des écoles...

4. **Je fais travailler mon imagination** pour trouver une deuxième vie aux objets.

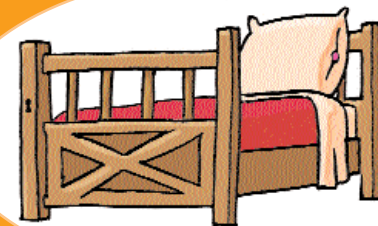
5. **J'achète des produits remis à neuf ou recyclés** (pneus rechapés, pièces de carrosserie, optiques de phare, papier...).



Bassine > Pot de fleurs



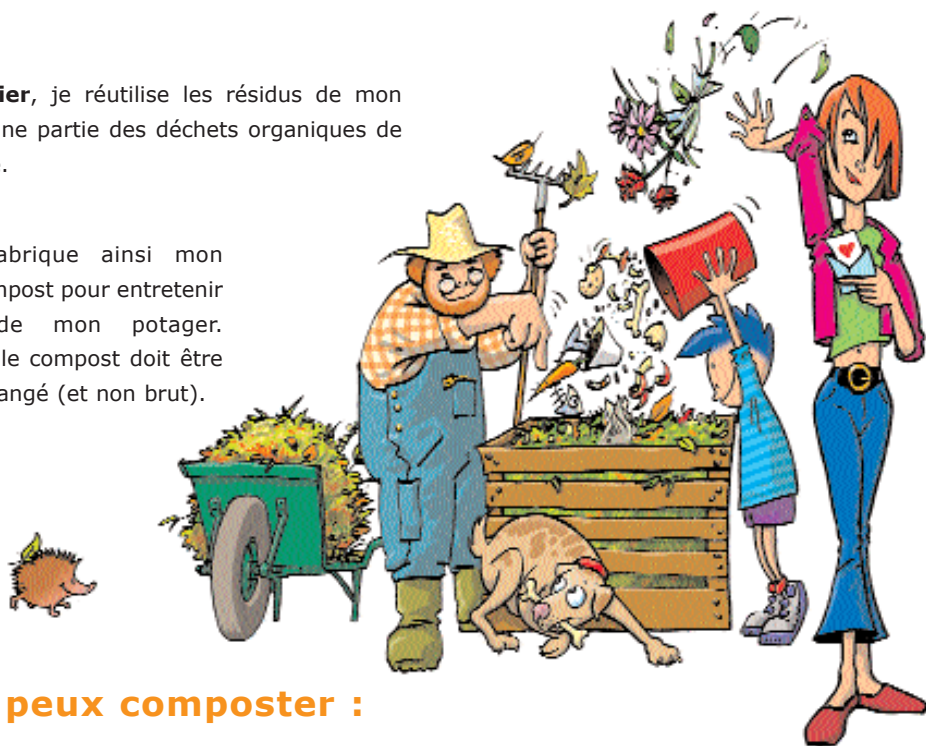
Bobine de câble > Table



Portail en bois > Tête de lit

**Ecojardinier**, je réutilise les résidus de mon jardin et une partie des déchets organiques de ma cuisine.

Je me fabrique ainsi mon propre compost pour entretenir le sol de mon potager. Attention, le compost doit être utilisé mélangé (et non brut).



## Je peux composter :

- **Les déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, restes de viande, fruits et légumes abîmés, etc.
- **Les déchets de jardin** : tailles, branches, tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, herbes, etc.
- **Les déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur avec éventuellement leur terre, etc.



Des composteurs existent sur le marché, mais je peux aussi fabriquer mon composteur à l'aide de bois, de briques, de palettes, etc.

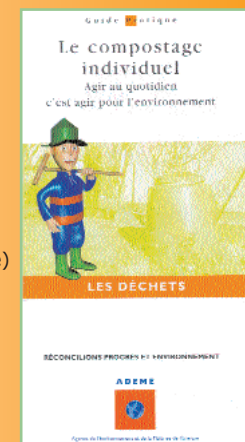
**La méthode la plus simple reste de réaliser un tas** pour le compost dans un coin du jardin.

## Pour en savoir plus :

### Le compostage individuel

Guide pratique réalisé par l'ADEME  
(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)  
20 pages - Référence 3 695 - Mars 2002

Contact : ADEME Centre - ☎ 02 38 24 17 59



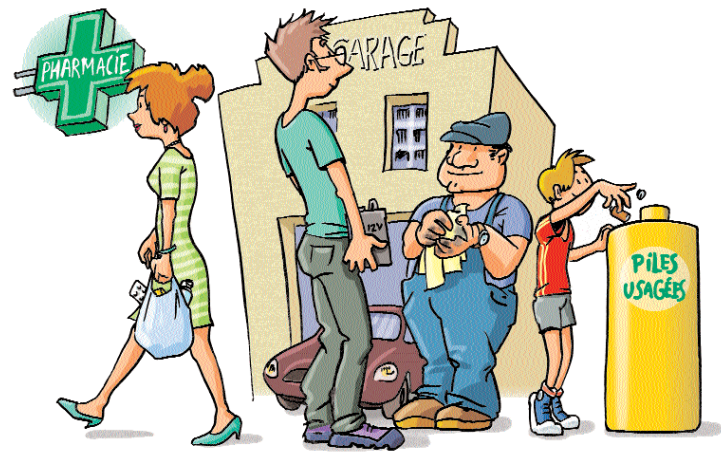
Pour un bon compost, je n'oublie pas de :

- Aérer
- Brasser
- Surveiller l'humidité



## Le brûlage est interdit

Pour les déchets de jardin en grande quantité,  
je vais à la déchèterie.



**1. Je participe assidûment aux collectes existantes** sur ma commune et je m'efforce de le faire de façon correcte en évitant de mélanger les matériaux. Je respecte les consignes données par le guide de tri.

**2. Je rapporte les médicaments** non utilisés et leurs emballages aux pharmaciens.

**3. Je porte mes déchets toxiques à la déchèterie :**

► les néons, lampes fluo et thermomètres au mercure qui doivent être déposés sans être cassés car ils contiennent des substances toxiques ;

► les restes de peinture, produits chimiques, huiles et solvants, qui ne doivent pas être déversés dans l'évier où ils entraînent une pollution des eaux difficile à traiter ;

► les déchets de ma voiture - batterie, huile de vidange - qui ne doivent pas être déposés n'importe où.

**4. Je dépose mes gravats et déchets encombrants** (télévision, machine à laver, frigo... ) **dans les déchèteries** ou les décharges autorisées.

**5. Je porte mes piles dans les magasins** qui les reprennent (buraliste, bijoutier, photographe ou grande surface) ou les dépose à la déchèterie car certaines contiennent des produits toxiques : cadmium, mercure...

## ! LES GESTES À NE PAS FAIRE

**1. Je ne laisse pas mes déchets** de pique-nique, papiers de bonbons, mégots de cigarette dans la nature ; j'utilise les poubelles publiques ou je les emporte pour les déposer dans les bacs et poubelles adéquates.

Un déchet jeté dans la nature ne disparaît pas par magie. Il peut mettre très longtemps à se dégrader et donc créer une pollution visuelle (entre autre) pour les personnes qui passeront après vous. Alors pensez-y !



Un ticket d'autobus  
**2 à 4 semaines**



Une peau de banane  
**6 mois**



Un mégot de cigarette  
**1 an**



Une canette de boisson en aluminium  
**10 ans**



Une boîte de conserve  
**100 ans**



Un sac en plastique  
**1000 ans**

**2. Je ne brûle jamais** mon huile de vidange, mes pneus ou du plastique et je ne brûle pas de déchets dans la cheminée, ni dans le jardin. C'est interdit et dangereux ! Je les dépose donc à la déchèterie.

**3. Je ne jette pas** les montres, jeux, caulettes... **sans en enlever les piles** auparavant.

**4. Je ne réalise pas mes vidanges de voiture** dans la nature.



Chacun peut donc prendre l'initiative  
de réduire ses déchets,  
sans attendre que les autres agissent.

Pour en savoir plus...

Vous pouvez contacter votre mairie, votre conseil général, ou :

## Je peux aussi :

- 1. Prendre contact avec les responsables de ma commune** pour connaître les dispositions existantes ou à venir (consignes de tri, déchèterie, collecte des monstres, mise en place du compostage individuel...);
- 2. Exprimer mon opinion et mes souhaits** lors des réunions publiques, enquêtes ou élections ;
- 3. Sensibiliser** mes amis, ma famille, mes collègues, mes voisins, mes commerçants... ;
- 4. Soutenir les associations** comme Emmaüs, la Croix Rouge, le Secours Populaire... qui organisent des opérations de récupération ;
- 5. Rejoindre les associations de protection de l'environnement** pour m'exprimer, relever les points de blocage, participer aux décisions locales, départementales, régionales et nationales et faire avancer les choses



### ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

✉ Délégation régionale Centre

22, rue Alsace Lorraine

45058 ORLÉANS CEDEX 1

☎ 02 38 24 00 00 - 📠 02 38 53 74 76

Site internet : <http://www.ademe.fr/centre>

E-mail : [centre@ademe.fr](mailto:centre@ademe.fr)



### DRIRE CENTRE

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Centre

✉ 6, rue Charles de Coulomb

45077 ORLÉANS CEDEX 2

☎ 02 38 41 76 00 - 📠 02 38 56 43 31

Site internet : <http://www.centre.drivre.gouv.fr>

E-mail : [drivre-centre@industrie.gouv.fr](mailto:drivre-centre@industrie.gouv.fr)



### NATURE CENTRE

Fédération régionale des associations de protection de l'environnement du Centre

Contact : Sylvie LECADET

✉ 71, avenue Charles Péguy

45800 ST JEAN DE BRAYE

☎ 02 38 61 06 11 - 📠 02 38 61 17 89

E-mail : [naturecentre@infonie.fr](mailto:naturecentre@infonie.fr)

